

L'an deux mil onze et le 5 avril convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le 12 avril deux mil onze à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- Vote des taux d'imposition 2011
- Vote du budget primitif 2011
- Travaux de remise en état du mur de soutènement d'un chemin communal
- Demande d'acquisition d'une partie d'un chemin rural
- Association ACCES 16 – approbation des statuts
- Route des tonneaux et des canons : convention de partenariat
- Questions diverses

L'an deux mil onze et le douze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances sous la présidence de M. DUROCHER Denis, maire.

PRESENTS : M. DUROCHER Denis, M. KOTSIS Jack Mme BALLANGER Stéphanie, Mme POMMERAUD Brigitte, M. BAUDOUIN Bruno, Mme BOUCHET Sandra, Mme CHASSELOUP Annie, Mme DUBOURG Nicole, Mme ONNO Gisèle, M. BERTIN Jean-Noël, M. CHARRIER Philippe,

ABSENTS : M. BESSONNET William, M. CÔME Philippe, Mme GALY Virginie, M. BAUDIN Olivier,

Secrétaire de séance : Mme BOUCHET Sandra

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2011

Nombre de membres en exercice : **15**

Nombre de membres présents : 12

Le compte rendu de la précédente séance est lu et adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal présents que, comme chaque année, il est nécessaire de voter les taux des taxes directes locales qui donneront le produit attendu des impôts de 2011.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour 2011

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide pour l'année 2011, le vote des taux suivants :

- | | |
|--------------------------|---------|
| - taxe d'habitation | 13,06 % |
| - taxe foncière bâti | 33,59 % |
| - taxe foncière non bâti | 53,69 % |

Ce qui donne un produit attendu de 236 610 euros, à inscrire au budget primitif 2011.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Monsieur le Maire propose un projet de budget primitif qui s'établit comme suit :

Fonctionnement : Recettes : 598 644,32 euros
Dépenses : 598 644,32 euros

Investissement : Recettes : 356 807,87 euros
Dépenses : 356 807,87 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2011 de la commune.

TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU MUR DE SOUTÈNEMENT D'UN CHEMIN RURAL

Monsieur le Maire, explique aux membres présents que le mur du soutènement du chemin rural croisant la RD 53 en face du village de Villars s'écroule.

Il faudrait par conséquent le remettre en état. Ce chemin dessert notamment la propriété de M. Fabre, qui accepte de prendre en charge la moitié du coût des travaux de remise en état qui s'élèvent à environ 5 000 euros TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte la proposition de monsieur le Maire pour la remise en état du mur de soutènement à hauteur de 2 500 euros TTC maximum

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL

Le chemin rural jouxtant la propriété de M. et Mme DELAGE situé à entre la RD 41 et un autre chemin rural n'est plus emprunté par le public et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément au décret n°76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie dudit chemin rural, en application du décret n° 76-921 précité ;
- d'autoriser M. ou Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Association ACCES 16 – APPROBATION DES STATUTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la composition d'une association ACCES 16 (Association des Communes CEntre Solidaires 16) dont les membres se composent des communes suivantes Asnières sur Nouère, Bignac, Fléac, La Couronne, Marsac, Nersac, Rouillet-Saint-Estèphe, Saint-Genis d'Hiersac, Saint Saturnin et Trois Palis, qui ont pour but :

- de fédérer les communes ayant pour objet la défense des intérêts des territoires et communes traversées et impactées par les Lignes à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique ainsi que les voies de raccordement vers la gare centre d'Angoulême,
- porter auprès des concessionnaires, de Réseau Ferré de France, de l'Etat, les demandes d'intérêt général concernant les mesures à mettre en œuvre pour limiter les impacts sur les riverains des Lignes à Grande Vitesse et voies de raccordement avec notamment l'expropriation à la demande dans le périmètre de nuisance,
- porter, auprès des concessionnaires, de réseau Ferré de France, de l'Etat, les demandes d'indemnisation et de compensations financières au titre des préjudices subis, notamment l'obtention du FST (Fond de Solidarité Territorial) au linéaire parcouru sur chaque commune et le versement de la taxe communale pérenne,
- ester en justice le cas échéant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour adhérer à l'association ACCES 16.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'adhérer à l'association ACCES 16

Adopte les statuts tels qu'ils sont présentés et joints à la présente délibération.

ROUTE DES TONNEAUX ET DES CANONS : CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur le Maire informe les membres présents que "la Route des Tonneaux et des Canons" (RTC) fera une étape sur la commune de Trois Palis le 15 septembre 2011.

Si la commune accepte de signer la convention de partenariat, elle s'engage à mettre gratuitement à disposition les infrastructures et la logistique nécessaires à l'accueil de la manifestation, à savoir :

- un espace de parcage pour les chevaux
- une balle de foin
- une tonne pleine d'eau
- un espace parking
- les repas de midi

Monsieur le Maire demande donc au conseil de se prononcer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de signer la convention de partenariat avec la RTC et s'engage à respecter le cahier des charges qui y sera joint.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la dite convention.

QUESTIONS DIVERSES :

- un devis pour levé topographique de la route du Roctaille a été demandé à M. FALGUEIRETTE et à M. BOUCARD. Monsieur FALGUEIRETTES étant le moins cher a été retenu.
- Lecture d'un courrier du maire de Nersac, informant de la dissolution de l'association des Anciens Combattants suite à l'arrêt des fonctions de M. GUICHARD. Donc le partenariat entre notre commune et la commune de Nersac s'arrête pour les cérémonies commémoratives.
- La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11 heures suivie d'un apéritif
- Lecture d'un courrier du SDEG 16 qui remet en cause les initiatives de ERDF concernant les peintures des transformateurs. Le SDEG 16 dit que EDF doit prendre en charge tous les frais afférents à l'entretien des bâtiments tels que les transformateurs. La commune souhaite continuer le projet de peinture de deux transfos tels qu'il a été défini avec ERDF.
- La commande des numéros de rue sera envoyée dans le courant de la semaine prochaine.
- Prochaine séance du conseil municipal le 17 mai 2011 à 20 h 30

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 23 heures

Ont signé les membres présents